



*L'Union des
producteurs
agricoles*

Protection des milieux humides : Le point de vue des agriculteurs

**Forum sur les milieux humides
Le 10 décembre 2014
Drummondville**

Présentation par Martin Caron

2^e vice-président, Confédération de l'UPA

Plan de présentation

- Quelques rappels
 - Agriculture et gestion des eaux
 - Adoption des bonnes pratiques
- Conservation et protection des milieux humides et hydriques
 - Zéro perte nette et impact sur la superficie agricole cultivable
- Cohabitation – milieux agricoles et humides
- Les demandes de l'UPA

Quelques rappels

Agriculture et gestions des eaux

- En raison de notre climat, le drainage des terres agricoles s'est imposé dès le début de la colonisation
- Nécessaire pour assurer de bonnes conditions pour la culture
- Sol mal drainé peu fertile, vulnérable à la dégradation (compactage, érosion, ruissèlement de surface, etc.) et émetteur de GES
- Le réseau de drainage en milieu agricole doit donc être entretenu pour assurer la productivité des sols
- Les sols représentent le plus important outil de production pour l'agriculteur

Quelques rappels

Adoption des bonnes pratiques

- Importante évolution des connaissances depuis 20 ans
- Nouvelles pratiques culturales pour réduire le phénomène de pollution diffuse
 - Travail réduit, semis direct, pratiques de conservation, etc.
- La maîtrise de ces techniques exige un certain apprentissage

Conservation et de protection des MHH

- Compensation des pertes de milieux humides en zone blanche souvent réalisée en zone verte
- Appréhension que l'objectif « zéro perte nette » de milieux humides se traduise par une réduction de la superficie des terres agricoles
- Fortes pressions exercées sur le territoire agricole pour y pratiquer diverses autres activités que l'agriculture

Conservation et de protection des MHH

- Superficies perdues, ne peuvent plus être remplacées dans 571 municipalités situées à l'intérieur des BV dits dégradés (REA)
- Besoin d'une vision globale et partagée par les propriétaires du domaine foncier concernant les mesures de protection de l'environnement qui ultimement réduisent la superficie cultivable
- Meilleur aménagement du territoire pour éviter les conflits d'usage

Conservation et de protection des MHH

- Rétribution requise pour les BSE
 - Bénéfice collectif et coût privé
- Expropriation déguisée et donc injustice flagrante contraire au droit

Cohabitation milieux agricoles et humides

Une cohabitation parfois difficile – Le cas de la baie Lavallière

- Aménagement d'un ouvrage de retenue des eaux pour la sauvagine
- Sédimentation en amont au fil des ans
 - Entretien non planifié
- Impact sur le drainage des terres agricoles avoisinantes
- Lourdes pertes économiques pour certains agriculteurs allant même jusqu'à compromettre la viabilité d'une entreprise exploitée depuis 12 générations

Les demandes de l'UPA

- Une vision du développement durable de l'agriculture
- Une protection accrue des terres agricoles dans la perspective d'une pression grandissante pour leur utilisation à d'autres fins que l'agriculture
- Une compensation financière pour la fourniture à la collectivité de BSE, soit le maintien des milieux humides sur la propriété des agriculteurs
- Une cartographie précise et la catégorisation des milieux humides selon leur valeur écologique

Les demandes de l'UPA

- Délimitation des MH en territoire agricole doit se faire de manière concertée avec les représentants du MDDELCC, du MAPAQ et de l'UPA
- Détermination des usages et activités permis (notamment la sylviculture) par type de milieux humides afin de réduire le mur à mur réglementaire
- Modulation dans la gestion des certificats d'autorisation (diminution des coûts et des exigences, comme les rapports d'experts et la durée raisonnable de traitement des demandes d'autorisation)
- Poursuite de la recherche pour améliorer nos connaissances en matière d'aménagement des milieux humides et hydriques